



COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Didier LARELLE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

Nom Prénom	Présents (14)	Absents (4)	Excusés (4)
LARELLE Didier	X		
ROUCHER Michel	X		
BOURGENOT Claire	X		
BOURSIER Yves	X		Arrivé à 20h24 après le vote d'approbation du compte-rendu de la dernière séance
TRAPIED Michel	X		
GROUSSARD Françoise	X		
DAVID Patricia	X		
CLOUET Michel	X		
JAULIN Aurélie	X		
BREMAUD Patrice		X	X pouvoir à Pascal MERCERON
CAUSSEQUE Stéphanie	X		
MERCERON Pascal	X		
BATARD Emmanuel	X		
JOINEAU Marie-Paule	X		Arrivée à 20h08 après le vote d'approbation du compte-rendu de la dernière séance
BRISSON Fabrice	X		
DARONDEAU Christophe	X		
GEORGES Sandrine		X	X pouvoir à Didier LARELLE
GARDIEN Maurice	X		
DUFAU Micheline	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance : M. Christophe DARONDEAU.

### Approbation du compte-rendu du Conseil du 28 février 2024

Monsieur le Maire propose de voter pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 28 février 2024. À l'unanimité, le compte-rendu de la séance est validé.

**2024-21- Retour sur la délibération – Dépôt de demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour la construction de locaux à vocation de commerces et de services Place des Chênes verts**

**2024-22- Demande de subvention au Département au titre du Fonds de revitalisation pour les travaux de construction d'une nouvelle Agence Postale Communale**

**2024-23- Demande de subvention au Département au titre du Fonds sportif pour les travaux de construction d'un club-house et de vestiaires pour le terrain de sport**

**2024-24- Demande de subvention au Département au titre du Fonds de revitalisation pour les travaux d'aménagement de la Place des chênes verts**

**2024-25- Demande de subvention au Département au titre des amendes de Police pour les travaux d'aménagement de la Place des chênes verts – Création de parking**

**2024-26- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre de l'appel à projets – Renaturation des villes et villages pour les travaux d'aménagement de la Place des chênes verts**

**2024-27- Demande de subvention à la CDA de La Rochelle au titre du fonds de concours aux équipements structurants – Construction de locaux commerciaux**

Monsieur le Maire présente les dépenses subventionnables et les plans de financement pour les travaux de construction et d'aménagement de la Place des Chênes verts :

**2024-21 – DETR 2024**

**Projet : CONSTRUCTION DE LOCAUX A VOCATION DE SERVICES**

**Catégorie d'opération conformément à la circulaire DETR 2024 :**

Développement, maintien et mutualisation des services au public  
Maintien des commerces ou multi-services en milieu rural

Le Conseil Municipal a délibéré le 17 janvier dernier pour solliciter l'Etat au titre de la DETR 2024 pour le projet de constructions de locaux à vocation de commerces et de services Place des Chênes verts. Une demande de subvention a été déposée le 12 janvier 2024 enregistrée sous le N°15718479, sur la base de l'avant-projet sommaire du projet.

Cette demande initiale repose sur les frais d'études et la construction de l'ensemble des locaux, y compris la démolition des vestiaires du stade et la construction des sanitaires publics automatiques. La dépense subventionnable a été estimée à 907 734 € HT pour laquelle la subvention attendue (30 %) représentait 272 320,20 €.

Considérant l'avant-projet définitif présenté le 19 février 2024,

Considérant qu'à ce jour, la collectivité ne connaît pas quelle sera la destination des 3 locaux destinés à la location,

Considérant la nécessité de connaître la destination de ces locaux créés pour l'instruction du dossier par les services de l'Etat, certaines destinations n'étant pas recevables pour prétendre à un financement d'Etat,

Considérant que la construction de toilettes publiques automatiques n'est pas subventionnable par les fonds DETR,

Considérant la construction de nouveaux vestiaires en modulaires sur le terrain de sport, rendue nécessaire par la démolition des vestiaires actuels pour le projet,

Considérant que la dépense pour ces nouveaux vestiaires a été estimée sur la base de devis (modulaires et VRD),

Monsieur le Maire propose de modifier la demande de subvention initiale en sollicitant l'Etat pour une aide au financement de la construction de l'Agence Postale Communale, du club-house du terrain de sport, ainsi que de la construction des nouveaux vestiaires sur le terrain de sport en modulaires.

**Montant total des travaux HT : 577 365 €**

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Etat DETR	30,00 %	173 209,50 €
Conseil départemental	22,91 %	132 300,28 €
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>52,91 %</b>	<b>305 509,78 €</b>
Fonds propres (dont emprunts)	47,09 %	271 855,22 €

<b>Sous-total collectivité</b>	<b>47,09 %</b>	<b>271 855,22 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>577 365 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération modifiée et les modalités de financement.

## **2024-22 – DEPARTEMENT – Fonds de revitalisation**

### **Projet : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Considérant l'avant-projet définitif présenté le 19 février 2024,

Considérant qu'à ce jour, la collectivité ne connaît pas quelle sera la destination des 3 locaux destinés à la location,

Considérant la nécessité de connaître la destination de ces locaux créés pour l'instruction du dossier par les services du Département, certaines destinations n'étant pas recevables pour prétendre à un financement,

Considérant que la construction de toilettes publiques automatiques n'est pas subventionnable par les fonds de revitalisation,

Considérant qu'une demande distincte sera proposée pour un financement au Département pour la construction du Club-House et des vestiaires modulaires au titre des fonds sportifs,

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département pour une aide au financement de la construction de l'Agence Postale Communale.

Les estimatifs réalisés en phase APD sont globaux, regroupant les 5 locaux ainsi que les sanitaires automatiques. Le traitement des travaux pour chaque local est uniforme et similaire, Monsieur le Maire propose de répartir ces estimatifs au prorata des surfaces de chaque local.

Les frais d'études estimés sont associés aux travaux de construction des locaux et aux travaux d'aménagement de la Place. Monsieur le Maire propose de répartir ces frais, s'ils ne sont pas liés à un pourcentage du montant des travaux, à hauteur de 50 % de leur montant pour les affecter pour moitié à la construction des locaux, et pour autre moitié à l'aménagement de la Place, et de les répartir ensuite par local, toujours au prorata de leur surface.

Cette clé de répartition étant entendue, Monsieur le Maire présente les coûts HT estimés pour le local concerné par cette demande de subvention :

Local	Dépense subventionnable TRAVAUX CONSTRUCTION	Dépense subventionnable AUTRES FRAIS	TOTAL HT
Local 1 (Agence postale communale)	126 034,85 €	22 129,04 €	<b>148 163,90 €</b>

Monsieur le Maire propose de retenir, pour la construction de l'agence postale communale une dépense subventionnable de 148 163,90 €, frais d'études compris.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	30,00 %	44 449,17 €
Conseil départemental (dépense plafonnée à 100 000 € HT)	16,87 %	25 000,00 €
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>46,87 %</b>	<b>69 449,17 €</b>
Fonds propres (dont emprunts)	53,13 %	78 714,73 €
<b>Sous-total collectivité</b>	<b>53,13 %</b>	<b>78 714,73 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>148 163,90 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Département au titre des travaux de construction d'une nouvelle Agence Postale Communale à hauteur de 25 % de la dépense subventionnable estimée à 148 163,90 € HT, plafonnée à 100 000 € et représentant la somme attendue de 25 000 €.

## **2024-23 – DEPARTEMENT – Fonds sportifs**

### **Projet : CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE ET DE VESTIAIRES POUR LE TERRAIN DE SPORT**

#### Pour la construction du Club-House :

Les estimatifs réalisés en phase APD sont globaux, regroupant les 5 locaux dont le Club-House, ainsi que les sanitaires automatiques. Le traitement des travaux pour chaque local est uniforme et similaire, Monsieur le Maire propose de répartir ces estimatifs au prorata des surfaces de chaque local.

Les frais d'études estimés sont associés aux travaux de construction des locaux et aux travaux d'aménagement de la Place. Monsieur le Maire propose de répartir ces frais, s'ils ne sont pas liés à un pourcentage du montant des travaux, à hauteur de 50 % de leur montant pour les affecter pour moitié à la construction des locaux, et pour autre moitié à l'aménagement de la Place, et de les répartir ensuite par local, toujours au prorata de leur surface.

Cette clé de répartition étant entendue, Monsieur le Maire présente les coûts HT estimés pour le local concerné par le Club-House :

Local	Dépense subventionnable TRAVAUX CONSTRUCTION	Dépense subventionnable AUTRES FRAIS	TOTAL HT
Local 5 (Club-House)	195 862,97 €	34 389,38 €	<b>230 252,35 €</b>

Monsieur le Maire propose de retenir, pour la construction du Club-House une dépense subventionnable de 230 252,35 € HT, frais d'études compris.

#### Pour la construction des nouveaux vestiaires :

La dépense a été estimée à 174 726,25 € HT pour la construction et la vente de l'ensemble modulaire, options comprises, sur devis en date du 17 janvier 2024, pour une surface aménagée de 81 m<sup>2</sup>. Concernant les travaux d'aménagement (VRD), le chiffrage a été réalisé sur la base d'un devis en date du 15 mars 2024. Il s'élève à 24 222,50 €.

La dépense subventionnable totale pour la construction de nouveaux vestiaires est donc estimée à **198 948,75 € HT**.

Un marché public est en cours de consultation.

### **Montant total des travaux HT : 429 201,10 €**

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	30,00 %	128 760,33 €
Conseil départemental	25,00 %	107 300,28 €
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>55,00 %</b>	<b>236 060,61 €</b>
Fonds propres (dont emprunts)	45,00 %	193 140,49 €
<b>Sous-total collectivité</b>	<b>45,00 %</b>	<b>193 140,49 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>429 201,10 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Département au titre des travaux de construction du Club-House et des vestiaires à hauteur de 25 % de la dépense subventionnable estimée à 429 201,10 € HT, représentant la somme attendue de 107 300,28 €.

## **2024-24 – DEPARTEMENT – Fonds de revitalisation**

**Projet : AMENAGEMENT DE LA PLACE DES CHENES VERTS**

**Montant total des travaux HT : 714 740,20 €**

Le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	43,09 %	308 000,00 €
Conseil départemental (dépense plafonnée à 100 000 € HT)	3,49 %	25 000,00 €
Conseil départemental (amendes de police)	4,19 %	30 000,00 €
Etat – Fonds vert	10,49 %	75 000,00 €
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>61,26 %</b>	<b>438 000,00 €</b>
Fonds propres (dont emprunts)	38,74 %	276 740,20 €
<b>Sous-total collectivité</b>	<b>38,74 %</b>	<b>276 740,20 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>714 740,20 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Département au titre du fonds de revitalisation pour les travaux d'aménagement de la Place des Chênes verts à hauteur de 25 % de la dépense subventionnable estimée à 714 740,20 € HT, plafonnée à 100 000 € HT, et représentant la somme attendue de 25 000 €.

## **2024-25 – DEPARTEMENT – Amendes de police**

**Projet : AMENAGEMENT DE LA PLACE DES CHENES VERTS – CREATION DE PARKING**

Les places de stationnement supprimées seront aménagées le long des voiries adjacentes : rue de La Rochelle et rue du 19 mars 1962.

Dans le programme de travaux prévus par la commune, de nouveaux stationnements en revêtement perméable sont inclus. 24 places sont prévues dont 4 places PMR (2 places accessibles PMR pour les bornes de recharge électrique).

La dépense a été estimée dans l'Avant-Projet Définitif à **63 500 € HT** comprenant :

- La création de 24 places de stationnement
- Les bordures et caniveaux
- La réfection de chaussée en pied de caniveau
- Les pavés en béton joints verts ou drainants
- Les massifs d'espaces verts entre les stationnements

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite solliciter le Département au titre des amendes de police pour l'aider au financement du parking, à hauteur de 30 000 € représentant 50 % de la dépense subventionnable plafonnée à 60 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Département au titre des amendes de police pour ces travaux de création de parking estimés à 63 500 € HT pour un montant de subvention de 30 000 € représentant 50 % de la dépense subventionnable plafonnée à 60 000 € HT,

## 2024-26 – AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE – Appel à projet RENATURATION

### Catégorie d'opération du plan de résilience eau Loire-Bretagne :

Renaturation des villes et villages

**Coût global de l'opération HT : 1 802 557 €**

*Dont coût des travaux HT : 1 439 964,66 €*

**Dépense subventionnable HT : 675 772,06 € (études et travaux GIEP)**

Le projet global de construction et de requalification de la Place, tel qu'il a été retenu, prévoit un regroupement d'espaces commerciaux/de service autour de la Place de la commune, au cœur du centre-bourg. Cette Place, aujourd'hui aménagée en espaces empierrés ou bitumés, sera requalifiée en revêtements perméables, en créant un espace « vert », véritable îlot de fraîcheur, permettant la déconnexion de la GIEP.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de l'appel à projets « Renaturation des villes et villages » proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**Coût du projet HT global pour l'aménagement de la Place : 675 772,06 €**

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Fonds vert <i>(70 % de la dépense subventionnable de 675 772,06 € HT)</i>	70 %	473 040,44 €
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>70 %</b>	<b>473 040,44 €</b>
Fonds propres (dont emprunts)	30 %	202 731,62 €
<b>Sous-total collectivité</b>	<b>30 %</b>	<b>202 731,62 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>675 772,06 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre de l'appel à projet du plan de résilience pour la renaturation des villes et villages et l'Etat au titre des fonds verts pour un montant de 473 040,44 € HT représentant 70 % de la dépense subventionnable estimée à 675 772,06 € HT.

## 2024-27 – CDA de LA ROCHELLE – Fonds de concours aux équipements structurants

### Projet : CONSTRUCTION DE LOCAUX COMMERCIAUX (3 LOCAUX ET SANITAIRE AUTOMATIQUE)

Les estimatifs réalisés en phase APD sont globaux, regroupant les 5 locaux ainsi que les sanitaires automatiques. Le traitement des travaux pour chaque local est uniforme et similaire, Monsieur le Maire propose de répartir ces estimatifs au prorata des surfaces de chaque local.

Les frais d'études estimés sont associés aux travaux de construction des locaux et aux travaux d'aménagement de la Place. Monsieur le Maire propose de répartir ces frais, s'ils ne sont pas liés à un pourcentage du montant des travaux, à hauteur de 50 % de leur montant pour les affecter pour moitié à la construction des locaux, et pour autre moitié à l'aménagement de la Place, et de les répartir ensuite par local, toujours au prorata de leur surface.

Cette clé de répartition étant entendue, Monsieur le Maire présente les coûts HT estimés pour les trois locaux concernés par cette demande de subvention :

Local	Dépense subventionnable TRAVAUX CONSTRUCTION	Dépense subventionnable AUTRES FRAIS	TOTAL HT
Local 2	111 285,78 €	19 539,42 €	130 825,20 €
Local 3	145 116,65 €	25 479,40 €	170 596,06 €

Local 4	148 084,27 €	26 000,45 €	174 084,73 €
WC publics	49 912,74 €	3 496,25 €	53 408,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>454 399,44 €</b>	<b>74 515,53 €</b>	<b>528 914,97 €</b>

Monsieur le Maire propose de retenir, pour la construction des 3 locaux commerciaux et des sanitaires automatiques, une dépense subventionnable de 528 914,97 €, frais d'études compris.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
CDA	47,26 %	250 000,00 €
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>47,26 %</b>	<b>250 000,00 €</b>
Fonds propres (dont emprunts)	52,74 %	278 914,97 €
<b>Sous-total collectivité</b>	<b>52,74 %</b>	<b>278 914,97 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>528 914,97 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération et les modalités de financement.

## **2024-28- Vote du compte de gestion 2023 – Budget principal 05700**

Monsieur Michel TRAPIED, Adjoint aux finances, présente le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur BORG, comptable public de la commune :

<b>Résultats d'exécution</b>	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	29 517,39		-475 777,56	-446 260,17
Fonctionnement	946 070,05	139 571,69	468 209,71	1 274 708,07
<b>TOTAL</b>	<b>975 587,44</b>	<b>139 571,69</b>	<b>-7 567,85</b>	<b>828 447,90</b>

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice et autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023 du budget principal.

**2024-29- Vote du compte administratif 2023 – Budget principal 05700**

Monsieur Michel TRAPIED, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2023 du budget principal.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance et la présidence est assurée par Monsieur Maurice GARDIEN, doyen d'âge.

<b>BUDGET DE LA COMMUNE</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	1 142 848,58	2 671 560,36	3 814 408,94
Titres de recettes	236 284,66	2 154 846,61	2 391 131,27
Restes à réaliser	117 950,00	-	117 950,00
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	1 142 848,58	2 671 560,36	3 814 408,94
Mandats	712 062,22	1 686 636,90	2 398 699,12
Restes à réaliser	188 459,00	-	188 459,00
<b>RESULTATS EXERCICE</b>			
<b>Excédent</b>		<b>468 209,71</b>	
<b>Déficit</b>	<b>475 777,56</b>		<b>7 567,85</b>
<i>SOLDE DE DEBUT DE GESTION</i>			
<i>Excédent</i>	<i>29 517,39</i>	<i>806 498,36</i>	<i>836 015,75</i>
<i>Déficit</i>			
<b>RESULTATS CLOTURE</b>			
<b>Excédent</b>		<b>1 274 708,07</b>	<b>828 447,90</b>
<b>Déficit</b>	<b>446 260,17</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2024-30- Affectation des résultats 2023 – Budget principal 05700**

Monsieur Michel TRAPIED, adjoint aux finances, propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	1 274 708,07 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	516 769,17 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	757 938,90 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	446 260,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les affectations ci-dessus présentées sur le budget primitif 2024 du budget principal.

**2024-31- Vote du Budget Primitif 2024 – Budget principal 05700**

Vu le projet de budget primitif du budget principal présenté à la commission finances en date du 6 mars 2024,

Considérant les quelques modifications portées au projet, notamment l'intégration des dépenses et recettes liées au projet de constructions de locaux et d'aménagement de la Place des Chênes verts,

Considérant que les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues, et qu'elles ont été estimées sur la base des crédits des exercices antérieurs,

Considérant que l'état de notification des bases fiscales 2024 ne sont pas encore connues, et qu'elles ont été estimées sur la base des crédits des exercices antérieurs,

Monsieur Michel TRAPIED présente le Budget Primitif 2024 au Conseil Municipal, voté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement. Il est équilibré pour les deux sections.

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2024</b>
011 - Charges à caractère général	729 624,32 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 018 572,32 €
014 – Atténuations de produits	30 072,32 €
65 - Autres charges de gestion courante	125 743,32 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>1 904 012,28 €</b>
66 - Charges financières	35 072,32 €
67 - Charges exceptionnelles	25 072,30 €
68 – Dotations semi-budgétaires	9 349 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 973 505,90 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	800 000 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 773 505,90 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2024</b>
013 - Atténuations de charges	41 600 €
70 - Produits des services du domaine	184 208 €
73 - Impôts et taxes	1 392 000 €
74 - Dotations subventions et participations	355 155 €
75 - Autres produits de gestion courante	37 502 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION</b>	<b>2 010 465 €</b>
76 - Produits financiers	2 €
77 - Produits exceptionnels	5 000 €
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	100 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 015 567 €</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>757 938,90 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 773 505,90 €</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	
<b>SANS OPERATION</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2024</b>
16 – Remboursement de la dette	40 260 €
041 – Opérations patrimoniales	23 250 €
458 – Opérations pour compte de tiers	20 706 €
001 – Déficit d'investissement reporté	446 260,17 €
<b>OPERATION VOIRIE ESPACES VERT</b>	
20 – Immobilisations incorporelles	32 492,82 €
21 – Immobilisations corporelles	74 055,48 €
23 – Immobilisations en cours	36 000,00 €
<b>OPERATION REVITALISATION DU CENTRE BOURG</b>	
23 – Immobilisations corporelles – Avances versées sur commandes	1 596 616,66 €
<b>OPERATION ACQUISITION MATERIELS DIVERS</b>	
20 – Immobilisations incorporelles	4 100 €
21 – Immobilisations corporelles	98 280,42 €
<b>OPERATION BATIMENTS COMMUNAUX</b>	
20 – Immobilisations incorporelles	19 690 €
21 – Immobilisations corporelles	544 767,48 €

<b>OPERATION AMENAGEMENTS SPORTIFS</b>	
20 – Immobilisations incorporelles	10 000 €
21 – Immobilisations corporelles	34 081,48 €
<b>OPERATION CIMETIERE</b>	
20 – Immobilisations incorporelles	3 551 €
21 – Immobilisations corporelles	34 385,47 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 018 496,98 €</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2024</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	800 000 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	160 800 €
10 – Dotations et fonds divers	641 769,17 €
<i>Dont 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>516 769,17 €</i>
16 – Emprunts et dettes assimilés	501 760 €
040 – Opérations d'ordre	9 249 €
041 – Opérations patrimoniales	23 250 €
458 – Opérations pour compte de tiers	20 706 €
<b>OPERATION REVITALISATION DU CENTRE BOURG</b>	
13 – Subventions d'investissement	634 087,96 €
<b>OPERATION VOIRIE ESPACES VERTS</b>	
13 – Subventions d'investissement	100 299 €
<b>OPERATION BATIMENTS COMMUNAUX</b>	
13 – Subventions d'investissement	126 575,85
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 018 496,98 €</b>

L'opposition regrette de ne pas avoir travaillé sur le budget en commission restreinte, ils déclarent découvrir tous les chiffres juste avant le vote du budget alors qu'ils pourraient être associés en amont. Monsieur Emmanuel BATARD dit qu'ils souhaiteraient une réunion par trimestre sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, approuve le Budget Primitif 2024 ci-dessus présenté pour le budget principal.

## **2024-32- Vote du taux des taxes communales 2024**

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux, considérant l'augmentation des charges des habitants, notamment le coût de l'électricité. Une augmentation des taux, dans des proportions raisonnables, augmenterait de manière substantielle le produit fiscal attendu. Il souligne l'engagement pris en campagne électorale pour les élections municipales de ne pas augmenter les taux des taxes communales sur la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1. De maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	<b>Taux 2024</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	41,50 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	57,00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants)	16,00 %

2. D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**2024-33- Vote du compte de gestion 2023 – Budget commerces 05703**

Monsieur Michel TRAPIED, Adjoint aux finances, présente le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur BORG, comptable public de la commune :

Résultats d'exécution	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	22 272,62		-36 926,01	-14 653,39
Fonctionnement	2 273,80	-	21 049,31	23 323,11
TOTAL	24 546,42	-	-15 876,70	8 669,72

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans ses écritures :

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 du budget commerces, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice et d'autoriser le Maire à signer le compte de gestion 2023 du budget commerces

**2024-34- Vote du compte administratif 2023 – Budget commerces 05703**

Monsieur Michel TRAPIED, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2023 du budget commerces.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance et la présidence est assurée par Monsieur Maurice GARDIEN, doyen d'âge.

BUDGET COMMERCES	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	90 709,06	26 473,80	117 182,86
Titres de recettes	-	25 074,25	25 074,25
Restes à réaliser	46 703,64	-	46 703,64
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	90 709,06	26 473,80	117 182,86
Mandats	36 926,01	4 024,94	40 950,95
Restes à réaliser	-	-	-
<b>RESULTATS EXERCICE</b>			
Excédent		21 049,31	
Déficit	36 926,01		15 876,70
<b>SOLDE DE DEBUT DE GESTION</b>			
Excédent	22 272,62	2 273,80	24 546,42
Déficit			

RESULTATS CLOTURE			
Excédent		23 323,11	8 669,72
Déficit	14 653,39		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2024-35- Affectation des résultats 2023 – Budget commerces 05703

Monsieur Michel TRAPIED, adjoint aux finances, propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	23 323,11 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	23 323,11 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	14 653,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les affectations ci-dessus présentées sur le budget primitif 2024 du budget commerces.

### 2024-36- Vote du Budget Primitif 2024 – Budget commerces 05703

Vu le projet de budget primitif du budget commerces présenté à la commission finances en date du 6 mars 2024,

Considérant les quelques modifications portées au projet, notamment l'intégration des dépenses et recettes liées au projet de constructions de locaux et d'aménagement de la Place des Chênes verts,

Monsieur Michel TRAPIED présente le Budget Primitif 2024 au Conseil Municipal.

Le budget est voté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et au niveau des services en section d'investissement. Il est équilibré pour les deux sections.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Chapitres	BP 2024
011 - Charges à caractère général	10 800 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>11 800 €</b>
66 - Charges financières	2 600 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>15 400 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	34 423,11 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>49 823,11 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES	
Chapitres	BP 2024
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	200 €
73 - Impôts et taxes	1 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	25 300 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION</b>	<b>26 500 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>26 500 €</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>23 323,11 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>49 823,11 €</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	
<b>SANS OPERATION</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2024</b>
001 – Résultat d’investissement	14 653,39 €
16 – Remboursement de la dette	29 600 €
20 – Immobilisations incorporelles	4 772,43 €
21 – Immobilisation corporelles	41 527,65 €
23 – Immobilisations en cours	481 573,28 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>572 126,75 €</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2024</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	34 423,11 €
13 – Subventions d’investissement	296 703,64 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	241 000 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>572 126,75 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le Budget Primitif 2024 ci-dessus présenté pour le budget commerces.

### **2024-37- Création de codes-service pour le budget commerces 05703**

Le budget commerces porte à ce jour la construction et le fonctionnement de la boulangerie. Monsieur le Maire propose d’intégrer les nouveaux locaux commerciaux qui vont être construits sur la Place des Chênes verts, s’agissant du local 2, 3 et 4 du projet, qui vont être loués.

Monsieur le Maire propose de dissocier les 4 activités dans ce même budget commerces en créant des « services » afin que les écritures comptables puissent être clairement identifiées, notamment pour les déclarations de TVA trimestrielles.

Vu l’article 256 du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- D’autoriser Monsieur le Maire à créer un service « Boulangerie » numéroté « 01 »
- D’autoriser Monsieur le Maire à créer un service « Local 2 » numéroté « 02 »
- D’autoriser Monsieur le Maire à créer un service « Local 3 » numéroté « 03 »
- D’autoriser Monsieur le Maire à créer un service « Local 4 » numéroté « 04 »

### **2024-38- Vote du compte de gestion 2023 – Budget LPA 05702**

Monsieur Michel TRAPIED, Adjoint aux finances, présente le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur BORG, comptable public de la commune :

<b>Résultats d’exécution</b>	<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>Part affectée à l’investissement</b>	<b>Résultat 2023</b>	<b>Résultat de clôture 2023</b>
Investissement	- 16 835,68		- 731,63	- 17 567,31
Fonctionnement	19 012,50	16 835,68	18 342,49	20 519,31
<b>TOTAL</b>	<b>2 176,82</b>	<b>16 835,68</b>	<b>17 610,86</b>	<b>2 952,00</b>

Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2023, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans ses écritures :

7. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
8. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
9. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023 du budget LPA, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice, et d'autoriser le Maire à signer le compte de gestion 2023 du budget LPA

### 2024-39- Vote du compte administratif 2023 – Budget LPA 05702

Monsieur Michel TRAPIED, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2023 du budget LPA.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance et la présidence est assurée par Monsieur Maurice GARDIEN, doyen d'âge.

<b>BUDGET LPA</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	36 475,68	26 446,82	62 922,50
Titres de recettes	17 364,01	25 013,27	42 377,28
Restes à réaliser	-	-	
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	36 475,68	26 446,82	62 922,50
Mandats	18 095,64	6 670,78	24 766,42
Restes à réaliser	-	-	
<b>RESULTATS EXERCICE</b>			
Excédent		18 342,49	17 610,86
Déficit	731,63		
<i>SOLDE DE DEBUT DE GESTION</i>			
<i>Excédent</i>		2 176,82	
<i>Déficit</i>	16 835,68		14 658,86
<b>RESULTATS CLOTURE</b>			
Excédent		20 519,31	2 952,00
Déficit	17 567,31		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2024-40- Affectation des résultats 2023 – Budget LPA 05702

Monsieur Michel TRAPIED, adjoint aux finances, propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	20 519,31 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	17 567,31 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	2 952,00 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	17 567,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les affectations ci-dessus présentées sur le budget primitif 2024 du budget LPA.

## 2024-41- Vote du Budget Primitif 2024 – Budget LPA 05702

Vu le projet de budget primitif du budget LPA présenté à la commission finances en date du 6 mars 2024,

Considérant les quelques modifications portées au projet,

Monsieur Michel TRAPIED, adjoint aux finances, présente le Budget Primitif 2024 au Conseil Municipal.

Le budget est voté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il est équilibré pour les deux sections.

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2024</b>
011 - Charges à caractère général	7 934 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>7 944 €</b>
66 - Charges financières	900 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	100 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>8 944 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	19 475 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 419 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2024</b>
73 - Impôts et taxes	650 €
75 - Autres produits de gestion courante	24 807 €
76 – Produits financiers	10 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION</b>	<b>25 467 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>25 467 €</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>2 952 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 419 €</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	
<b>SANS OPERATION</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2024</b>
21 – Immobilisations corporelles	1 000 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	20 475 €
001 – Déficit d'investissement reporté	17 567,31 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>39 042,31 €</b>
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2024</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	19 475 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	17 567,31 €
165 – Dépôts et cautionnements	2 000 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>39 042,31 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2024 ci-dessus présenté pour le budget LPA.

## **2024-42- Subvention 2024 au CCAS**

Depuis plus de 10 ans, la commune verse au CCAS de Saint-Rogatien une subvention annuelle. En 2021, 1 500 € ont été attribués, contre 6 000 € les années précédentes, compte tenu de l'excédent capitalisé. 3 000 € ont été versés du budget principal en 2022 et 5 500 € en 2023.

Pour rappel, le CCAS intervient pour des dépenses liées au repas des aînés en fin d'année, le plan canicule (eau, brumisateurs), chocolats et paniers gourmands, assurance, tickets de bus pour les personnes âgées, adhésion à l'Union Nationale CCAS, et toutes les aides de secours (aide pour le règlement des factures d'électricité, pour la prise en charge des factures du restaurant scolaire...).

Le Budget Primitif 2024 du budget principal prévoit en dépenses de fonctionnement une subvention de 10 000 €, pour couvrir les dépenses du budget préparé pour le CCAS, qui sera voté début avril en conseil d'administration.

Monsieur Emmanuel BATARD motive 4 voix contre pour l'opposition en faisant remarquer que l'assemblée n'a pas de lisibilité sur les chiffres du budget CCAS et en soulignant l'absence de réunion depuis quelques temps déjà.

Madame Françoise GROUSSARD annonce la prochaine réunion CCAS prévue le 8 avril 2024. Monsieur le Maire poursuit en évoquant les dépenses nouvelles pour ce budget CCAS reposant sur l'éventualité de confier le repas des personnes âgées à un traiteur, ainsi qu'une aide pour le règlement de la restauration scolaire d'élèves. L'organisation du forum des aidants, prévue sur la commune, génère aussi quelques frais supplémentaires.

Monsieur Emmanuel BATARD ajoute que ces dépenses nouvelles relèvent plus des « Fêtes et cérémonies » que des aides sociales. Monsieur Michel ROUCHER souligne qu'il s'agit d'un budget prévisionnel, pas nécessairement assorties de dépenses réelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 4 VOIX CONTRE et 15 voix POUR, décide de verser une subvention au CCAS de Saint-Rogatien pour l'année 2024 de 10 000 €.

## **2024-43- Subvention 2024 au CASEL**

Considérant qu'il appartient à la collectivité territoriale de définir, par délibération, le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'action sociale,

Considérant que les collectivités locales peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2022, autorisant Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec le CASEL pour une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027,

Monsieur le Maire propose le versement de la subvention pour l'année 2024 au CASEL.

Pour rappel, le CASEL est le Comité d'Action Sociale Et de Loisirs des fonctionnaires et employés territoriaux du territoire de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Il gère l'action sociale du personnel des collectivités par convention.

Il dispose de la légitimité pour proposer des prestations d'action sociale, culturelles, sportives et de loisirs destinés aux agents fonctionnaires et contractuels employés par la commune ainsi qu'à leurs familles (participations enfants, primes événementielles (naissance, retraite...), activités en France, participation au permis de conduire, prêts sociaux, billetterie).

La cotisation pour l'année 2023 était égale à 0,71 % du chapitre 012 « charges de personnel et charges sociales » de l'année précédente (2022) et représentait une subvention de 6 357,09 €.

Pour l'année 2024, la subvention à hauteur de 0,71 % du chapitre 012 de l'année 2023 représente :  $930\,592,53 \text{ €} \times 0,71 \text{ \%} = 6\,607,21 \text{ €}$ .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention au CASEL pour l'année 2024 de 6 607,21 €.

## **2024-44- Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonies**

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il s'agit de lister, de manière générale, l'ensemble des dépenses qui pourront être affectées au 6232.

Voici une liste des dépenses courantes imputées et de dépenses éventuellement à considérer :

- Prestations protocolaires : coupes, fleurs, médailles, gerbes, coffrets, bons cadeaux, cadeaux de mariages, naissances, anniversaires, décès, commémorations,
- Manifestations communales diverses : vœux du Maire à la population, aux agents, Rog'Art, représentations et spectacles organisés par la mairie,
- Différents vins d'honneurs et évènements municipaux,
- Différents repas organisés par la commune,
- Prestations en lien avec l'organisation des fêtes et manifestations (prestations de communication tels qu'affiches, flyers, bâches, ..., location de matériel, sonorisation, alimentation des artistes, repas animations, hébergements, prestations musicales)

Monsieur le Maire précise que 18 000 € ont été budgétés pour cette imputation comptable, pour financer des animations communales soutenues par un fonds de soutien communautaire à hauteur de 10 000 €, représentant 50 % de la dépense portée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de retenir la liste des dépenses courantes telle que Monsieur le Maire l'a présentée.

## **2024-45- Tarifs du séjour organisé par la Maison des Jeunes pour l'été 2024**

La Maison des Jeunes organise cet été 2024, du 22 au 27 juillet 2024, un séjour en pension complète à Bidard au Pays basque. L'objectif est de fédérer un noyau de jeunes pour pouvoir évoluer vers de nouveaux projets.

Le choix des tarifs reste basé sur ce qui se pratiquait dans le passé, en différenciant un tarif pour les jeunes résidant dans la commune et hors commune. La participation de la commune sur ce projet représente, sans compter les salaires des agents encadrants, entre 10 et 15 % du coût total du séjour. Le budget s'équilibre en recettes avec la participation des familles, la subvention CAF et les actions d'autofinancement des jeunes.

Les tarifs proposés ont fait l'objet d'échanges avec les familles qui ont manifesté leur accord de principe.

11 jeunes fréquentent régulièrement la Maison des Jeunes et souhaitent participer à ce séjour. 5 jeunes peuvent encore s'ajouter pour accueillir 16 jeunes au maximum. Les familles devront s'acquitter d'une avance de 30 % afin de s'assurer de leur engagement.

Monsieur Michel ROUCHER, adjoint à l'Education Enfance Jeunesse présente les tarifs proposés, validés en commission :

	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF<760	200 €	220 €
760<QF<1200	220 €	240 €
QF>1200	240 €	260 €

Monsieur Fabrice BRISSON demande si des inscriptions sont déjà enregistrées pour ce voyage. Monsieur ROUCHER répond qu'aucune inscription n'a été retenue avant que les prix soient fixés en conseil municipal, mais des familles ont déjà manifesté leur intérêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **2024-46- Fixation des prix de vente des plants proposés à la vente par la Maison des Jeunes pour la « Faites de l'environnement »**

Afin d'alléger la participation des familles demandée pour le voyage au Pays basque cet été 2024, les jeunes souhaitent vendre des plants en actions d'autofinancement, pour la « Faites de l'environnement ».

Monsieur Michel ROUCHER, adjoint en charge de l'Education Enfance Jeunesse, propose les prix fixés par les jeunes pour ces ventes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs présentés.

### **2024-47- Organisation d'un vide-greniers par la Maison des Jeunes – Fixation des tarifs pour les emplacements**

Les jeunes souhaitent également organiser un vide-greniers en action d'autofinancement pour aider au financement de leur voyage au Pays basque.

Monsieur Michel ROUCHER, adjoint en charge de l'Education Enfance Jeunesse, propose les tarifs des emplacements fixés par les jeunes :

- Emplacement avec table d'1,20 m à 4 € pour les exposants (38 places sont réservables)
- Emplacement extérieur sans table de 3 m : 8 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **2024-48- Modification du règlement intérieur du service Education Enfance Jeunesse**

Sur proposition de la commission enfance-jeunesse, le règlement intérieur convient d'être modifié pour en modifier certains termes, en adéquation avec ceux de l'Education Nationale.

Monsieur Emmanuel BATARD intervient pour souligner que le service est très bien cadré, mais espère un peu de souplesse pour les horaires facturés, notamment pour les parents récupérant leur enfant 2 minutes après une nouvelle tranche horaire.

Monsieur Michel ROUCHER répond qu'il reste compliqué de dissocier les familles en utilisant un outil de gestion de présence informatisé. Il relève les soucis rencontrés pour l'utilisation du portail, qui sera bientôt résolu en installant des digicodes pour des ouvertures/fermetures automatisées.

Après avoir présenté ces modifications proposées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce nouveau règlement intérieur tel qu'il a été présenté.

## **2024-49- Proposition d'une résolution pour lutter contre la rétorsion chinoise ciblant la filière et le territoire du Cognac**

### Monsieur le Maire expose :

La Chine a déclaré le 5 janvier dernier, avoir lancé une enquête antidumping sur les eaux-de-vie de vin, comme le cognac, importées de l'Union européenne, sur fond de tensions commerciales entre les deux puissances économiques.

Le dumping est une pratique qui consiste notamment à vendre à l'étranger à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché national.

Cette initiative fait suite à une plainte déposée en novembre par l'Association chinoise des alcools, au nom du secteur national des eaux-de-vie de vin, affirme le ministère. Afin de soutenir les producteurs locaux, le Président Jacky QUESSON propose de voter en conseil municipal la résolution ci-dessous qui sera ensuite adressée au Gouvernement.

### Objet de la résolution :

Attendu que le 5 janvier dernier, le ministère Chinois du commerce a annoncé le lancement d'une enquête antidumping ciblant notamment le cognac,

Attendu que cette enquête semble liée à des différends commerciaux sans aucun lien avec la filière,

Attendu que cette procédure risque de se conclure par l'imposition de droits de douane supplémentaires pour le cognac sur ce marché qui représente environ 25% des expéditions de la filière,

Attendu que le cognac joue un rôle essentiel dans l'économie locale et régionale,

Au vu des conséquences économiques graves que pourrait avoir cette décision sur l'ensemble de notre territoire,

Monsieur le Maire présente les difficultés rencontrées par les agriculteurs et les viticulteurs sur le territoire. Monsieur Emmanuel BATARD ne comprend pas cette proposition de soutien, puisque ces difficultés restent extrinsèques à la collectivité. Il estime qu'une telle résolution prendrait son sens si d'autres résolutions étaient envisagées : pourquoi pas porter une résolution contre la guerre en Ukraine ?

Monsieur Michel ROUCHER souligne que cette résolution n'engage en rien. Monsieur le Maire précise que cette résolution est proposée aux communes par le Président intérimaire de l'Association des Maires de la Charente-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, est appelé à demander à notre gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, de tout mettre en œuvre pour que des droits de douane additionnels ne soient pas imposés aux exportations de cognac vers la Chine.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est posée.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Le calendrier des collectes de ramassage des déchets est modifié. Le service a été confié à une nouvelle société (Suez) qui utilise des camions d'une capacité plus importante, nécessitant de nouveaux circuits. Les agents de collecte sont impactés par les changements d'organisation de la collecte, et l'usage d'un port de casque pour les ripeurs dont certains restent réticents. Les bacs présentés avec un couvercle ouvert à cause d'une surcharge (bacs débordants) ne seront plus collectés, tout comme les cartons déposés en dehors du bac. Les cartons imposants devront être déposés en déchetterie, puisqu'ils restent bloqués dans le bac. Les cartons souillés sont refusés au tri. Les bouteilles pourront être compactées.

Les nouveaux bacs seront distribués prochainement. La possibilité de composter est offerte aux riverains en distribuant des composteurs sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les composteurs seront affectés à la propriété, et non à la personne. Ils devront restés sur place. Des grilles anti-rongeurs installés au fond des composteurs devraient limiter l'invasion des rongeurs en leur sein.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est conseillé de sortir les bacs pour être ramassés qu'une fois qu'ils sont pleins, pour éviter de payer une redevance élevée, maintenant calculée à l'enlèvement (et pas au poids).

Il appelle la population à toute vigilance s'agissant des commissaires enquêteurs : des fraudes ont été relevés. Il convient de demander la carte professionnelle des agents enquêteurs et de ne rien régler : aucune participation financière n'est prévue.

Pour utiliser les conteneurs enterrés, un badge sera nécessaire.

Madame Claire BOURGENOT remercie vivement Michel ROUCHER, Michel TRAPIED, et Michel CLOUET, qui ne font pas partie de la commission animation, pour leur aide à l'installation du CMR pour les Rog'Arts. Elle associe également Aurélie JAULIN pour son aide précieuse, Patricia DAVID, Micheline DUFAU et Pascal MERCERON, ainsi que les agents du service technique. 29 participants sont inscrits pour ces Rog'Arts 2024, plus que les 25 maximums convenus, mais certains sont de nouveaux artistes que Madame BOURGENOT trouvait opportun d'accueillir.

Séance levée à 22h

*Le secrétaire de séance,  
M. Christophe DARONDEAU*



#### **Rappel des délibérations prises**

- 2024-21- Retour sur la délibération – Dépôt de demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour la construction de locaux à vocation de commerces et de services Place des Chênes verts
- 2024-22- Demande de subvention au Département au titre du Fonds de revitalisation pour les travaux de construction d'une nouvelle Agence Postale Communale
- 2024-23- Demande de subvention au Département au titre du Fonds sportif pour les travaux de construction d'un club-house et de vestiaires pour le terrain de sport
- 2024-24- Demande de subvention au Département au titre du Fonds de revitalisation pour les travaux d'aménagement de la Place des chênes verts
- 2024-25- Demande de subvention au Département au titre des amendes de Police pour les travaux d'aménagement de la Place des chênes verts – Création de parking
- 2024-26- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre de l'appel à projets – Renaturation des villes et villages pour les travaux d'aménagement de la Place des chênes verts
- 2024-27- Demande de subvention à la CDA de La Rochelle au titre du fonds de concours aux équipements structurants – Construction de locaux commerciaux
- 2024-28- Vote du compte de gestion 2023 – Budget principal 05700
- 2024-29- Vote du compte administratif 2023 – Budget principal 05700
- 2024-30- Affectation des résultats 2023 – Budget principal 05700

- 2024-31- Vote du Budget Primitif 2024 – Budget principal 05700
- 2024-32- Vote du taux des taxes communales 2024
- 2024-33- Vote du compte de gestion 2023 – Budget commerces 05703
- 2024-34- Vote du compte administratif 2023 – Budget commerces 05703
- 2024-35- Affectation des résultats 2023 – Budget commerces 05703
- 2024-36- Vote du Budget Primitif 2024 – Budget commerces 05703
- 2024-37- Création de codes-service pour le budget commerces 05703
- 2024-38- Vote du compte de gestion 2023 – Budget LPA 05702
- 2024-39- Vote du compte administratif 2023 – Budget LPA 05702
- 2024-40- Affectation des résultats 2023 – Budget LPA 05702
- 2024-41- Vote du Budget Primitif 2024 – Budget LPA 05702
- 2024-42- Subvention 2024 au CCAS
- 2024-43- Subvention 2024 au CASEL
- 2024-44- Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 – Fêtes et cérémonies
- 2024-45- Tarifs du séjour organisé par la Maison des Jeunes pour l'été 2024
- 2024-46- Fixation des prix de vente des plants proposés à la vente par la Maison des Jeunes pour la « Faites de l'environnement »
- 2024-47- Organisation d'un vide-greniers par la Maison des Jeunes – Fixation des tarifs pour les emplacements
- 2024-48- Modification du règlement intérieur du service Education Enfance Jeunesse
- 2024-49- Proposition d'une résolution pour lutter contre la rétorsion chinoise ciblant la filière et le territoire du Cognac